PRÉFECTURE DE POLICE
Liberté
Égalité
Fraternité

PRÉFET DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

ARRETE INTER-PREFECTORAL N°2024-1219
du 29 août 2024
Portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Le Préfet de la région d'Île-de-France, Préfet de Paris et le Préfet de Police,
Préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris

VU le code de l'environnement ;

VU le code des relations entre le public et l'administration ;

VU le code de la santé publique ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, notamment son article 9 alinéa 1 ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2021-00936 du 10 septembre 2021 modifié portant nomination au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris ;

VU l'arrêté inter-préfectoral n°2024- 00326 du 8 mars 2024 portant composition du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris ;

Sur proposition du préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et du directeur des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris ;

A R R Ê T E N T

Article 1er

Sont nommés au sein du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris en qualité de membres ne siégeant pas en tant que représentant des services de l'Etat :

I° Désignés par le Conseil de Paris :

- M. Jean-Philippe DAVIAUD, membre titulaire et Mme Raphaëlle REMY LELEU, membre suppléant;
- Mme Lamia EL AARAJE, membre titulaire et M. Alexandre FLORENTIN, membre suppléant;
- Mme Corine FAUGERON, membre titulaire et M. Karim ZIADY, membre suppléant;
- Mme Béatrice PATRIE, membre titulaire et M. Jean-Noël AQUA, membre suppléant;
- M. Jérôme LORIAU, membre titulaire et M. René-François BERNARD, membre suppléant.

.../...

2° Désignés par les associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement :

- représentant l'Union fédérale des consommateurs "UFC-que choisir" de Paris, Mme Zana RACHEDI, membre titulaire et Mme Emmanuelle HENRY, membre suppléant,
- représentant l'Union des pêcheurs de Paris et de la Seine, Mme Catherine MIART, membre titulaire et M. Louis POTTIER, membre suppléant,
- représentant la Plateforme des associations parisiennes d'habitants, M. Claude BIRENBAUM, membre titulaire et M. François DOUADY, membre suppléant.

3° Désignés par les professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil :

- sur proposition de la Fédération française du Bâtiment, Mme Rosa Maria DILENGITE, membre titulaire et Mme Aïssata DIALLO, membre suppléant,
- sur proposition de la Fédération professionnelle des Entreprises de l'Eau, M. Eric ISSANCHOU, membre titulaire et M. Pierre PIERONNE, membre suppléant,
- sur proposition de la Chambre de Commerce et d'Industrie départementale de Paris, M. François BERGER, membre titulaire et M. Arnaud CAUJOLLE, membre suppléant.

4° Désignés au titre d'experts :

- sur proposition du Général de division, commandant la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, le capitaine Jean-Luc BARNAY, membre titulaire et le commandant Fabrice DIQUELLOU, membre suppléant,
- sur proposition de la Caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, M. Jean-Philippe CLEMENT, membre titulaire et Mme Alice WION, membre suppléant,
- sur proposition du Service des laboratoires de santé environnementale de la Ville de Paris, Mme Maud ANGONIN, membre titulaire et Mme Chloé MOITIE, membre suppléant.

5° Désignés au titre de personnalités qualifiées :

- sur proposition de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, docteur Jérôme LANGRAND, membre titulaire et docteur Hervé LABORDE-CASTEROT, membre suppléant,
- sur proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, M. Benjamin LOPEZ, membre titulaire et M. Matthieu DELAUNAY, membre suppléant,
- sur proposition du Service des laboratoires de santé environnementale de la Ville de Paris, Mme Juliette LARBRE, membre titulaire et M. Damien CARLIER, membre suppléant,
- sur proposition de l'Association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France "Airparif", Mme Anne KAUFFMANN, membre titulaire et M. Pierre PERNOT, membre suppléant.

Article 2 :

Sont nommés au sein de la formation spécialisée du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris en qualité de membres ne siégeant pas en raison des fonctions qu'ils occupent :

1° Désignés par le Conseil de Paris :
- M. Jean-Philippe DAVIAUD, membre titulaire et Mme Corine FAUGERON, membre suppléant ;
- M. Jérôme LORIAU, membre titulaire et M. René-François BERNARD, membre suppléant.

2° Désignés par les associations et organismes intervenant dans le domaine de compétence de la formation spécialisée du conseil :

- représentant l'Union fédérale des consommateurs "UFC-que choisir", Mme Zana RACHEDI, membre titulaire et Mme Emmanuelle HENRY, membre suppléant,
- représentant la Fédération française du bâtiment, Mme Rosa Maria DILENGITE, membre titulaire et Mme Aïssata DIALLO, membre suppléant,
- représentant l'Agence départementale d'information sur le logement de Paris, Mme Marie RIBEIRO, membre titulaire et Mme Aurélie TKACZ, membre suppléant.

3° Au titre de personnalités qualifiées :

- sur proposition de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, Docteur Corinne CHOURAQUI, membre titulaire et Mme Yvelise ARSAUT, membre suppléant,
- sur proposition du sous-directeur de la sécurité du public de la préfecture de Police, M. François PIERRE, membre titulaire et Mme Elodie VADEPIED, membre suppléant.

Article 3

Cet arrêté remplace et abroge les arrêtés inter-préfectoraux n°2021-00936 du 10 septembre 2021, n°2022-00207 du 3 mars 2022, n°2022-00720 du 28 juin 2022, n°2023-00541 du 22 mai 2023, n°2023-01030 du 6 septembre 2023 et n°2023-01111 du 21 septembre 2023.

Article 4

Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris et le directeur des usagers et des polices administratives de la préfecture de Police de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la région d'Île-de-France, ainsi qu'au Portail des publications administratives de la Ville de Paris, et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris,

SIGNE Marc GUILLAUME

Le préfet de Police,
préfet de la zone de défense
et de sécurité de Paris,

SIGNE Laurent NUÑEZ